

**COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS**  
**PREOCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 février 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22/02/2022 à 18 h 00, suite à la convocation du 05/01/2022, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf : Christelle CORRARO, Séverine DERBASSY, Marc RONDIN : absents excusés. Simon EZINGEARD : absent non excusé.

Secrétaire de séance : Marion FAURE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 13/01/2022.

**I- DELIBERATIONS**

**1 - Travaux d'assainissement : demande de subventions DETR et Conseil Départemental de la Drôme**

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de l'avant-projet des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées aux quartiers les Boissieux/ les Gauthiers et Totée /les Didiers.

Les coûts de l'opération sont les suivants :

- Quartiers les Boissieux/les Gauthiers : 276 485.66 € HT soit 331 782.79 € TTC
- Quartiers Totée/les Didiers : 359 812.20 € soit 431 774.64 € TTC
- Dépenses annexes (environ 15 % du montant travaux) 95 444.68 € soit 114 533.61 € TTC.
  - Soit un coût total de 731 742.54 € HT (878 091.05 € TTC)

Les travaux seront réalisés après l'obtention de toutes les aides sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Maire propose d'adopter le programme de l'opération, l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Il propose également de solliciter l'Etat au titre de la DETR et DSIL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le programme de l'opération des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées aux quartiers les Boissieux/ les Gauthiers et Totée /les Didiers, l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel

Les coûts de l'opération sont les suivants :

- Quartiers les Boissieux/les Gauthiers : 276 485.66 € HT soit 331 782.79 € TTC
- Quartiers Totée/les Didiers : 359 812.20 € soit 431 774.64 € TTC
- Dépenses annexes (environ 15 % du montant travaux) 95 444.68 € soit 114 533.61 € TTC.
  - Soit un coût total de 731 742.54 € HT (878 091.05 € TTC)
- SOLLICITE l'aide financière des partenaires financiers et notamment l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL.
- SOLLICITE l'aide financière des partenaires financiers et notamment l'aide du Conseil Départemental de la Drôme.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 2 - SDED : adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED

Fonctionnement : Entretien et maintenance DT DICT Suivi énergétique	25.50 € par point lumineux
Investissement : Travaux neufs	12 € par habitant
Consommation énergie	Equivalent à la consommation Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre au besoin des collectivités publiques, Energie SDED a adopté la compétence optionnelle « Eclairage Public ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son intention de transférer à Energie SDED la compétence « Eclairage Public » conformément aux modalités prévues dans le règlement d'application adopté par Energie SDED qui est joint à la délibération.

Monsieur le Maire rappelle que la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle est de 8 ans.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition comptable des ouvrages concernés. A ce titre, Energie SDED règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

La participation financière à cette compétence optionnelle est la suivante :

↳ L'audit du patrimoine (avant transfert effectif de la compétence) : La facturation de cet audit est unique 7.5 € par point lumineux.

↳ Participation financière annuelle à la compétence : dont les montants sont définis dans le règlement d'application ainsi que la base de calcul d'actualisation annuelle des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte son intention de transférer à Energie SDED, la compétence « Eclairage Public » et s'engage à verser la participation annuelle correspondante
- S'engage à régler la facture de la réalisation de l'audit du patrimoine.
- Met à disposition d'Energie SDED les ouvrages correspondants pour la durée d'adhésion de 8 ans.
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les participations et la constatation comptable

de la mise à disposition des ouvrages.

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

### **3 - Adhésion Sogelink pour les DICT**

Le Maire fait au Conseil Municipal qu'à compter du 01/04/2022 les demandes de DICT ne seront plus faites par la Communauté de Communes Royans Vercors mais par les communes. Il propose d'adhérer à la société SOGELINK qui possède un outil de gestion des DT/DICT et Récépissés. Montant de la proposition 325 € HT soit 390 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour adhérer à la société SOGELINK pour un montant de 325 € HT soit 390 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **4 - CONTRAT DE TRAVAIL A 35 H**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la démission d'un agent « Adjoint d'Animation Territorial », 35 h, au 27/02/2022, il y a lieu de remplacer cet agent à compter du 28/02/2022.

Vu la délibération n°32-2020 du 31/08/2020 créant le poste d'Adjoint d'Animation Territoriale ;

Il est proposé un contrat à durée déterminée pour un emploi permanent, à temps complet ;

Vu les demandes de candidature pour ce poste ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer le contrat à durée déterminée avec Mme Sandrine BRETIERE à compter du 28/02/2022 et jusqu'au 31/08/2022 pour le poste d'Adjoint d'Animation Territorial, 35 h par semaine.

### **5 - Signature convention de mise à disposition du service police municipale de St Jean**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mise à disposition de la police municipale de la commune de St Jean en Royans au profit de la commune d'Oriol en Royans. Le temps de mise à disposition des agents sera d'une heure de temps de travail hebdomadaire. La commune d'Oriol en Royans remboursera la commune de St Jean en Royans le montant de la rémunération et les charges sociales des agents. Le Maire propose la signature de la convention de la mise à disposition du service de la police municipale de la commune de St Jean en Royans : M. Francis PELLERIN (Brigadier-Chef Principal) et Mme Joanne CONJARD (Garde-champêtre Chef)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition de la Police Municipale de la commune de St Jean en Royans au profit de la commune d'Oriol en Royans à compter du 14/02/2022 et ce pour une durée de 4 ans.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **6 - Participation scolarité St Martin le Colonel 4 enfants au lieu de 3 (4 x 570 € = 2280 €) annulation de la délibération prise le 13/01/2022**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annulation de la délibération n°51-2021 du 29-11-2021.

Suite à la scolarisation de 4 élèves de la commune de Saint Martin le Colonel à l'école primaire d'Oriol en Royans, il y a lieu de demander à la commune de Saint Martin le Colonel de participer financièrement à hauteur de 570 € x 4 élèves = 2 280 € pour les frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DONNE SON ACCORD** pour demander la somme de 2 280 € à la commune de Saint Martin le Colonel pour participer financièrement aux frais de scolarité de 4 élèves scolarisés à l'école primaire d'Oriol en Royans pour l'année scolaire 2021-2022.

## **II - SMABLA :**

Les délégués au SMABLA informe le Conseil Municipal qu'une augmentation de 12 % de la participation communale est prévue pour 2022.

## **III - Transfert de compétences eau et assainissement à la CCRV**

Une étude est en cours. Coût de cette étude d'environ 57200 €. Prise en charge 80 % par l'agence de l'eau et reste 20 % au commune selon une clé de répartition. Coût pour Oriol en Royans 624.20 €.

## **IV – Etraves :**

Le Maire fait part au conseil municipal des devis en sa possession pour l'acquisition d'une étrave.

Le Conseil Municipal retient l'étrave transformable VILLETON Type EG 2030 pour un montant de 15 200 € HT.

## **V – Travaux de voirie transfert de charge**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de diminuer d'environ 15 000 € notre participation aux travaux d'investissement sur la voirie communale.

## **VI - Repas des anciens fin août 2022**

Il est prévu d'organiser un repas des anciens le samedi 27 août 2022

## **VII - Rénovation des gîtes existants au presbytère.**

Conseil départemental de la Drôme : seulement 30 % de subvention sur 18 000 € de travaux. A part ça aucune aide.

## **VIII – Affaires diverses**

- **Elections présidentielles : 10 et 24/04/2022 de 8 h à 19 h**
- **Projet panneaux photovoltaïques**

**Séance levée à 20 h 10.**